

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-AGEM-044

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 janvier 2019, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2019-AGEM-044 décrétant une dépense et un emprunt de 540 000\$ pour l'exécution de divers travaux et l'achat de divers équipements pour des édifices municipaux d'agglomération*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 janvier 2019 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 4 mars 2019.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 13 mars 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière